

# NOTE AUX CANDIDATS

## MATERIEL AUTORISE

↳ Plan comptable hôtelier

↳ Calculatrice autonome sans imprimante

*Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, sont autorisées à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.*

↳ Convertisseur non électronique ou convertisseur assorti de fonctions de calcul identiques à celles des calculatrices dont l'emploi est autorisé.

# SUJET

**BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
RESTAURATION**

Session : **2001**

E2 Epreuve : **Economie, Gestion de l'Entreprise  
et Mathématiques**

Sous-épreuve A2 : **Economie et gestion de l'entreprise U21**

Coef : **2**

Durée : **2 heures**

Repère : AP 0206-RES EGM A

Ce sujet comporte 17 pages

Page 1/17

# HÔTEL RESTAURANT L'ECUREUIL

\*\*

SARL au capital de 30 000 Euros  
14 avenue de Royan  
17170 LA PALMYRE

RCS : LA ROCHELLE B 708 409 103  
BANQUE : CAISSE D'EPARGNE  
N° 1549187

Hôtel 2 étoiles de 50 chambres  
Restaurant de 60 couverts midi et soir

- L'hôtel-Restaurant "L'Ecureuil" est situé en bordure d'une grande forêt de pins, à proximité de la zone touristique de Royan, d'une grande plage et du zoo de la Palmyre de renommée internationale.
- L'établissement est ouvert 300 jours dans l'année et accueille touristes promeneurs, personnes de passage, et clientèle d'affaires importante et fidèle.
- En mai 2002, d'importants travaux ont commencé, ce qui a provoqué un ralentissement de l'activité au cours de cette période.
- Le ticket moyen hors taxes d'un repas est de 19 euros, le prix moyen hors taxes d'une chambre s'élève à 38,5 euros.
- Pour l'année 2002, le restaurant prévoit de servir 21 000 repas, de louer 11 400 chambres à l'hôtel. De plus, 38 500 € de prestations diverses sont prévus.

Monsieur GARNIER, gérant, vous confie différents travaux de gestion sur les sujets suivants :

- **Gestion des approvisionnements**
- **Etude de la T.V.A.**
- **Analyse du résultat et de la rentabilité de l'entreprise**
- **Contrat de travail**
- **Techniques commerciales**

Chaque thème est indépendant et vous devez rendre obligatoirement **les annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 6 bis, 7, 8, 9, 11 et 13.**

**1. Votre première tâche consiste à gérer les approvisionnement et à calculer les coûts.**

Pour cela, vous disposez :

- de la fiche de stock de la Farine T55 (**annexe 1**) dont la sortie minimum se fait au kg.
- de la fiche technique "Génoise, crème anglaise aux fraises" (**annexe 2**)

- 1.1. Complétez la fiche de stock (cases en pointillé) **annexe 1**.
- 1.2. Complétez la fiche technique qui vous permettra d'obtenir le prix de vente TTC. (**annexe 2**)

**2. Monsieur GARNIER a commencé la rédaction d'un tableau récapitulatif de la TVA collectée sur les prestations du mois de mai en vue d'élaborer la déclaration de TVA.**

Il vous indique :

- que le taux de service pratiqué dans l'établissement est de 15 % calculé sur le montant net hors taxes
- que la TVA est calculée sur le montant hors taxes services compris (voir l'extrait du journal de l'hôtellerie).

**Le régime actuel :**

En application des dispositions des articles 266-1a et 267-1 du Code général des impôts, la base d'imposition à la TVA est constituée pour les prestations de services par le prix total payé par le client en contrepartie des prestations qui lui sont rendues. C'est donc sur la totalité de la note payée par le client que la TVA doit s'appliquer. Par conséquent, les majorations de prix réclamées aux clients au titre du service constituent un élément du prix à soumettre à la TVA.

Numéro 2727 / 19 juillet 2001 - L'hôtellerie

- que les taux de TVA sur les différentes prestations sont les suivantes :
  - o prestations hébergement : 5,5 %
  - o prestations restauration : 19,6 %
  - o prestations bar : 19,6 %
  - o pension, 1/2 pension : 3/4 à 5,5 % ; 1/4 à 19,6 %
  - o Petits déjeuners : 19,6 %

Compte tenu des éléments ci-dessus :

- 2.1. Complétez le tableau récapitulatif de la TVA collectée du mois de mai 2002 (**annexe 3**)
- 2.2. Complétez la rédaction de la déclaration de TVA au titre des opérations du mois de mai (**annexe 4**).

### **3. Vous devez analyser le résultat prévisionnel de l'entreprise et sa rentabilité**

Pour cela :

- 3.1. Préparez votre travail sur l'**annexe 5** compte tenu des informations comptables suivantes :
  - le stock de matières premières et autres approvisionnements au 01/01/2002 s'élève à 8 830 €
  - l'objectif est de ramener le stock au 31/12/2002 à 7 000 €
- 3.2. Complétez le compte de résultat prévisionnel, **annexes 6 et 6 bis** (écrivez sur les lignes en pointillé).
- 3.3. Calculez la marge brute en **annexe 7** et répondez à la question sur l'**annexe 7**.

### **4. Afin de connaître le chiffre d'affaires critique prévisionnel de l'année 2002,**

- 4.1. Complétez le tableau de répartition des charges **annexe 8** et le tableau d'exploitation différentiel **annexe 9**. L'établissement sera fermé en octobre et novembre. (Ecrivez sur les pointillés).

### **5. Monsieur GARNIER vient de recevoir une lettre de démission de Mademoiselle LUCAS. Celle-ci avait été embauchée en CDD du 21/03/02 jusqu'au 07/09/02, sur le poste occupé par Madame PEREZ.**

Afin d'être en conformité avec les textes relatifs au contrat à durée déterminée, il vous demande d'effectuer quelques recherches. A cet effet, vous relevez un article dans l'hôtellerie (**annexe 10**) et préparez un document pour noter vos observations (**annexe 11**).

### **6. Monsieur GARNIER désire élargir sa clientèle. Il vous demande d'analyser l'article intitulé "un marché à fort potentiel" (annexe 12). Grâce à vos connaissances personnelles et à ce support, vous répondez aux questions posées annexe 13.**

ANNEXE 1

PRODUIT : Farine F55

CODE : T55

Unité de stockage : kg

METHODE DE VALORISATION DES STOCKS : **SORTIE MINIMUM : 1 kg**  
Coût unitaire moyen pondéré après chaque entrée (C.U.M.P.)

DATE	DOCUMENT	ENTREES			SORTIES			STOCKS		
		Qté	P.U.	Montant	Qté	P.U.	Montant	Qté	P.U.	Montant
1 juin	Stock initial							28	0,47	13,16
4 juin	Bon de sortie 23				10	...	...	...	...	...
5 juin	Bon d'entrée 52	10	0,60	6,00				...	...	...
9 juin	Bon de sortie 28				5	...	...	...	...	...
11 juin	Bon de sortie 30				4	...	...	...	...	...
13 juin	Bon de sortie 33				6	...	...	...	...	...
15 juin	Bon d'entrée 59	20	0,46	9,20				...	...	...
18 juin	Bon de sortie 36				1	...	...	...	...	...

## ANNEXE 2

FICHE TECHNIQUE (arrondir à 2 décimales)							
Désignation : Génoise crème anglaise aux fraises					Nombre de portions : 8		
					Date : 18/06/02		
Denrées	Phases essentielles					P.U. H.T.	Montant H.T.
	U	Génoise	Chemisage	Crème anglaise	TOTAL		
<u>Crèmerie</u>							
Œufs	Pièce	6		6	12	0,07 €	... ..
Lait	L			0,5	0,5	0,69 €	... ..
Beurre	kg		0,020		0,020	4,27 €	... ..
<u>Economat</u>							
Farine T55	kg	0,125	0,020		0,145	... ..	... ..
Sucre semoule	kg	0,125		0,125	0,250	0,65 €	... ..
Vanille	Gousse			½	½	1,14 €	... ..
<u>Produits frais</u>							
Fraises	kg				0,400	4,57 €	... ..
					Coût matière total		... ..
					Coût matière de la portion		... ..
					Coef. multiplicateur		4
					Prix de vente HT		... ..
					TVA à 19,6 %		... ..
					Prix vente TTC		... ..

A RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE 3

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA T.V.A. COLLECTEE : MOIS DE MAI 2002

Nature de la prestation	Taux de TVA	Montant TTC SC (*)	MONTANT HT SC (*)		T.V.A. COLLECTEE	
			à 5,5 %	à 19,6 %	à 5,5 %	à 19,6 %
Prestations hébergement		6 140				
Prestations restaurant bar		7 050				
Prestations petits déjeuners		1 400				
Prestations pension – 1/2 pension		3 900	3/4			
			1/4			
TOTAUX		18 490				

(\*) TTC SC : Toutes Taxes Comprises, Service Compris (en Euros)

(\*) HT SC : Hors Taxes Service Compris (en Euros)

**A RENDRE AVEC LA COPIE**

**ANNEXE 4  
(A rendre avec la copie)**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux déclarants un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du centre des impôts dont ils relèvent.

<b>A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES</b>			
<b>OPERATIONS IMPOSABLES (H.T.)</b>			<b>OPERATIONS NON IMPOSABLES</b>
01 Ventes, prestations de services.....			04 Exportations hors CE..... <b>0032</b>
02 Autres opérations imposables.....			05 Autres opérations non imposables..... <b>0033</b>
03 Acquisitions intracommunautaires..... (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....)	<b>0031</b>		06 Livraisons intracommunautaires..... <b>0034</b>
			07 Achats en franchise..... <b>0037</b>

  

<b>B DECOMPTÉ DE LA TVA A PAYER</b>			
<b>TVA BRUTE</b>		Base hors taxe	Taxe due
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08 Taux normal 19,6 % .....	0206		
09 Taux réduit 5,5 % .....	0105		
08			
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10 Taux normal 8,5 % .....	0201		
11 Taux réduit 2,1 % .....	0100		
12			
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13 Ancien taux.....	0900		
14 Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310A).....	0950		
15 TVA antérieurement déduite à reverser.....			0600
<b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310A.</b>			16 Total de la Tva brute due (lignes 08 à 15).....
			17 Dont TVA sur acquisit. intracommunautaires..... <b>0035</b>
			18 Dont TVA sur opér. destination de Monaco..... <b>0038</b>
<b>TVA DEDUCTIBLE</b>			
19 Biens constituant des immobilisations.....		0703	1 800
20 Autres biens et services.....		0702	975
21 Autre TVA à déduire.....		0059	
22 Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration..... <i>(A convertir si ce crédit est en francs et votre déclaration en euros)</i>		8001	
23 Indiquer ici le pourcentage de déduction applicable pour la période s'il est différent de 100 %	%	24 Total TVA déductible (lignes 19 à 22)..... <b>2 775</b>	
<b>CREDIT</b>		<b>TAXE A PAYER</b>	
25 Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16).....	0705	28 TVA nette due (ligne 16 - ligne 24).....	
26 Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint.....	8002	29 Taxe assimilées calculées sur annexes n° 3310A.....	9979
27 Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) <i>(cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)</i>	8003	30 Sommes à imputer y compris acompte congés.....	9989
<b>Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.</b>		31 Sommes à ajouter y compris acompte congés.....	9999
		32 Total à payer (ligne 28 + 29 - 30 + 31)..... <i>(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</i>	

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits indirects  
(Cf : notice de la déclaration CA)



**ANNEXE 5**

1. Justification du chiffre d'affaires prévisionnel hors taxes (Production vendue) : 876 400 €

- Hébergement :

- Restauration :

- Prestations diverses

2. Calcul de la variation des stocks de matières premières et autres approvisionnements

3. Détermination de la valeur des matières premières et autres approvisionnements consommés

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Hôtel - Restaurant : l'Ecureuil

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice 2002				Exercice N-1		
		France 1		Exportation 2			Total 3	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens services* }	FD		FE		FF		
		FG	876 400	FH		FI	876 400	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	876 400	FK		FL	876 400	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*					FP		
	Autres produits (1)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	876 400
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	/	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	/	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	149 020	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	... ..	
	Autres achats et charges externes (3)*					FW	123 500	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27 000	
	Salaires et traitements*					FY	254 640	
	Charges sociales					FZ	98 470	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	69 050
							GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges					GE	12 000		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	... ..	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	... ..	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 160	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	... ..	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 300	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	... ..	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	... ..	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	... ..	

(RÉFÉRENCE : voir tableau n° 2053) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**4** **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Désignation de l'entreprise : l'hôtel - Restaurant : l'Ecureuil

(Ne pas reporter le montant des centimes)*			Exercice 2002	Exercice N-1 2	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	<b>HA</b>	/		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	<b>HB</b>			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	<b>HC</b>			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	<b>HD</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	<b>HE</b>			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	<b>HF</b>			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	<b>HG</b>			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	<b>HH</b>			
<b>3 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>HI</b>			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	<b>HJ</b>			
Impôts sur les bénéfices*	(X)	<b>HK</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>HL</b>	... ..		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		<b>HM</b>	... ..		
<b>4 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		<b>HN</b>	... ..		

<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	<b>HO</b>			
	(2) Dont	- Produits de locations immobilières	<b>HY</b>		
		- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	<b>IG</b>		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	<b>HP</b>		
		- Crédit-bail immobilier	<b>HQ</b>		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	<b>IH</b>			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	<b>IJ</b>			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	<b>IK</b>			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	<b>HX</b>			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ANNEXE 7**

4. Tableau de la marge brute et de la marge sur le coût principal prévisionnelles.

	EXERCICE 2002	%	EXERCICE 2001 en %
Chiffre d'affaires hors taxes	.....	100	100 %
Matières consommées, marchandises	.....		
<b>MARGE BRUTE</b>	.....	.....	79 %
Charges de personnel	.....		
<b>MARGE SUR COUT PRINCIPAL</b> ou "marge après prime cost"	.....	.....	36 %

Compte tenu des résultats de l'exercice 2001, que pensez-vous des résultats prévisionnels obtenus ?

**ANNEXE 8**

**TABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES PREVISIONNELLES**

CHARGES	MONTANT H.T.	CHARGES FIXES		CHARGES VARIABLES	
		%	MONTANT	%	MONTANT
- Matières premières et autres approv. consommés	.....		.....	100	.....
- Autres achats et charges externes	123 500	25	.....	75	.....
- Impôts, taxes et versements assimilés	27 000	100	.....	0	.....
- Charges de personnel	.....	60	.....	40	.....
- Dotations aux amortissements	69 050	100	.....		.....
- Autres charges de gestion courante	12 000	20	.....	80	.....
- Charges financières	5 300	100	.....		.....
<b>- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>- 1 160</b>	100	<b>- 1 160</b>		.....
<b>TOTAUX</b>	.....		.....		.....

**ANNEXE 9**

**TABLEAU D'EXPLOITATION DIFFERENTIEL PREVISIONNEL**

ELEMENTS	MONTANT	%
- Chiffre d'affaires Net HT	.....	100 %
- Charges variables	.....	.....
Marge sur coût variable	.....	.....
- Charges fixes	.....	.....
Résultat courant	.....	.....
- Calcul du seuil de rentabilité prévisionnel ou chiffre d'affaires critique :		
- Date à laquelle le seuil de rentabilité est atteint ou point mort :		

## Pas de prime de précarité en cas de rupture anticipée d'un CDD à l'initiative du salarié



Nous avons embauché une salariée en CDD. Malheureusement, elle vient de nous donner sa démission pour raison personnelle alors que son contrat n'est pas arrivé à son terme.

Doit-on, dans ce cas, lui verser la prime de précarité de 6 % ? (L.G. de Paris)

En principe, à l'issue d'un CDD, le salarié bénéficie d'une prime de précarité égale à 6 % de la rémunération totale brute perçue pendant la durée du contrat, conformément à l'article L.122-3-4 du Code du travail.

Toutefois, ce même texte prévoit expressément que la prime de précarité n'est pas

due en cas de rupture anticipée du contrat à l'initiative du salarié. Dans votre cas, votre salariée a pris l'initiative de rompre son contrat alors que celui-ci n'était pas arrivé à son terme. Par conséquent, elle ne percevra pas de prime de précarité lors de la remise de son reçu pour solde de tout compte.

L'HOTELLERIE N° 2738 / 4 octobre 2001

**ANNEXE 11**

1. Donnez deux caractéristiques d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) :

2. Citez deux cas pour lesquels un restaurateur peut embaucher un salarié en CDD (cas prévus par la loi)

3. Pourquoi la prime de précarité ne sera pas versée à Mademoiselle LUCAS ?

4. Quels sont les documents remis à Mademoiselle LUCAS lors de son départ de l'entreprise ?

5. Dans le cas d'une rupture de contrat à durée indéterminée pour faute du salarié, quelles sont les étapes de la procédure légale de licenciement que doit suivre tout employeur ?

6. Quel est le tribunal compétent pour régler les litiges entre salariés et employeurs ?

## ANNEXE 12

### "Un marché à fort potentiel pour l'hôtellerie-restauration"

**Avec la reprise économique, les entreprises sont prêtes à investir davantage pour stimuler leur troupes. Reste à capter cette clientèle en lui proposant des prestations de bonne qualité. Une étude Bedouk Editions-Coach Omnium.**

Ils sont trois, venus des quatre coins de la France. A leur oreillette ostensiblement visible et leur allure faussement décontractée, ce sont de jeunes cadres dynamiques. L'un pianote avec avidité sur son agenda électronique tandis que l'autre succombe aux jeux programmés sur son portable. Le troisième arpente le hall de l'hôtel avec une nervosité non cachée. Leur entreprise a décidé de réunir ses forces de vente durant deux jours afin de resserrer les rangs. Alors, évidemment, il ne savent pas trop sur quel pied danser ...

Ils sont pourtant des milliers de salariés à partir en séminaire chaque année. Voilà, en effet, un marché qui a pesé quelques 52 milliards de francs (8 milliards d'euros) en 1999. Et, selon l'étude exclusive du guide Bedouk Editions-Coach Omnium, menée auprès de 650 sociétés, ce chiffre devrait encore augmenter en l'an 2000. Avec le redressement de la conjoncture économique, près de 20,4 % des entreprises consommatrices de séminaires envisagent d'accroître leurs dépenses en la matière et 62,4 % d'entre elles souhaitent également maintenir leurs budgets prévus pour ce type de réunion.

Un segment de clientèle qu'il vaut donc mieux ne pas négliger. D'autant plus que pour les professionnels de l'industrie hôtelière, l'hôtel demeure le lieu privilégié pour l'organisation de séminaires. 79 % des entreprises concernées affirment effectivement recourir aux hôtels trois étoiles pour réaliser ces manifestations contre 52 % pour les quatre étoiles et seulement 17,1 % pour les deux étoiles.

La majorité des compagnies assimile en fait le séminaire à une récompense pour leurs collaborateurs. Elles estiment bien sûr devoir offrir à leurs équipes des lieux d'un certain standing pour marquer l'événement. Elles dépensent d'ailleurs en moyenne de 200 à 600 francs\* pour des journées d'étude.

Soulignons que l'étude Bedouk-Coach Omnium insiste en outre sur le fait qu'un grand nombre d'organisateur de séminaires, satisfaits des prestations antérieures, demeurent fidèles aux mêmes prestataires. A noter parallèlement que pour une entreprise sur deux, le séminaire dépasse le cadre du simple forfait (location de la salle, repas, pauses, hébergement). Résultat : les lieux comptent certes beaucoup dans la prise de décision finale. Mais les autres prestations également. D'ailleurs, 42,7 % des entreprises sont intéressées par les renseignements sur les sites ou également par les autres prestations. Et 47,6 % associent les activités à ces journées de travail.

En clair, les prestations ludiques, sportives ou culturelles pèsent chaque année davantage dans le choix du lieu de séminaire.

\* soit 30,49 € à 91,47 €



